



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 60221

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la proposition du Conseil économique et social, page 41 de son avis « L'avenir des chambres de commerce et d'industrie », de moderniser les relations entre l'Etat et les CCI, en particulier par la mise en place d'une contractualisation. Le conseil propose soit un contrat de type Etat-région, soit un contrat Etat-établissement public administratif, dont les missions et actions qui en découleraient seraient à définir. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition et de lui préciser les orientations qu'il pourrait retenir.

Texte de la réponse

Le rapport sur l'avenir des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) adopté par le Conseil économique et social le 4 avril 2001, constitue un document particulièrement dense, formulant des propositions souvent innovantes. Il préconise une réforme en deux étapes. La modernisation de la relation entre l'Etat et les CCI, par la voie de la contractualisation, fait partie des propositions de réforme à envisager à l'horizon des élections 2003, selon les propres termes du Conseil. Les Chambres réunies au sein de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie n'ont pas encore fait connaître leur point de vue en la matière. Néanmoins, les Ministères de tutelle ne peuvent qu'accueillir favorablement, a priori, cette proposition du Conseil. Toutefois, les multiples aspects indissociables d'une telle contractualisation telle qu'elle est proposée par le Conseil économique et social (et, notamment, la redéfinition par la voie législative, des conditions de fixation de la ressource fiscale des chambres) conduiraient à la classer parmi les réformes en profondeur à envisager à moyen et long terme.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60221

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2353

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4122